

REGLEMENT PROVISOIRE DES INTERCLUBS D'HIVER 2024-2025

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales et prévaut sur ces derniers.

Conditions d'admission

Ouvert aux clubs de La Prée La Rochelle, Oléron, Rochefort, Royan, Cognac, Saintes, La Rochelle Sud, Trousse Chemise et à leurs joueurs majeurs licenciés, membres de leur association et abonnés du golf.

Formule

Les clubs constituent 2 poules - Les clubs se rencontrent sur 6 tours en Match -Play sur 18 trous avec coups rendus de la moitié de la différence des index.

Calcul des coups rendus :

Les index individuels sont plafonnés à 36

- en simple :
 - La moitié de la différence des index
 - index arrondis à l'entier supérieur si la décimale est supérieure à 0,5, sinon arrondi à l'entier inférieur
- en greensome :
 - la moitié de la différence de la somme des index des 2 équipiers divisée par 2
 - index des équipiers additionnés avant arrondi
 - somme des index arrondis à l'entier supérieur si la décimale est supérieure à 0,5, sinon arrondi à l'entier inférieur

Exemple :

Club 1 : Equipier A : 26,3 Equipier B : 18,6 somme : 44,9 arrondis 45

Club 2 : Equipier A : 15 Equipier B : 16 somme : 31

Différence= 45 – 31 = 14 (Club 2 rend 14/2 soit 7 coups à Club 1)

Le club recevant devra fournir aux joueurs une grille du handicap des trous pour l'application des coups rendus,

Départ en shoot gun aux repères de départs choisis par les clubs recevant (suivant conditions de parcours)

Composition des équipes : 17 joueurs par club

- **Dames : 1 greensome et 3 simples**
- **Messieurs 2 greensomes et 8 simples**

Les parties se jouent dans l'ordre des index.

Classements

- Match gagné = 1 point,
- Match égalisé = 0.5 point
- Pas de play-off

Le classement général est établi par cumul des points tout au long des 6 tours.

Les poules saison 2024/2025

- **Poule A : Cognac, La Prée la Rochelle, Rochefort et Royan.**

Chaque club rencontre 2 fois ses 3 adversaires soit 6 matchs.

A l'issue de ces 6 rencontres :

Le club qui comptabilise le plus grand nombre de point est déclaré vainqueur de sa poule

En cas d'égalité : départage sur le plus de matchs gagnés entre les deux clubs , puis sur le plus de matchs gagnés.

Un classement est établi pour les 4 clubs constituant la poule.

Calendrier de la poule A

Jeudi 14/11 La Rochelle La Prée

Jeudi 28/11 Rochefort

Jeudi 12/12 Royan

Jeudi 16/01 Cognac

Jeudi 30/01 La Rochelle la Prée

Jeudi 13/02 Cognac

Jeudi 27/02 Date en réserve en cas de report d'un tour

Jeudi 6 /03 Finale Rochefort

- **Poule B : La Rochelle Sud, Oléron et Trousse Chemise**

Match play à 3. A chacune des 6 dates chaque club joue contre les deux autres.

A l'issue de ces 6 rencontres :

Le club qui comptabilise le plus grand nombre de point est déclaré vainqueur de sa poule

En cas d'égalité : départage sur le plus de matchs gagnés entre les deux clubs, puis sur le plus de matchs gagnés.

Un classement est établi pour les 3 clubs constituant la poule.

Calendrier de la poule B

Jeudi 14/11 ?

Jeudi 28/11 Oléron

Jeudi 12/12 La Rochelle Sud

Jeudi 16/01 Trousse Chemise

Jeudi 30/01 ?

Jeudi 13/02 Trousse Chemise

Jeudi 27/02 Date en réserve en cas de report d'un tour

Jeudi 6 /03 Finale Oléron

Finale Inter-poule

Une finale inter-poule opposera les 3 premiers de la poule A aux 3 premiers de la poule B pour déterminer le classement final des clubs

- A ROCHEFORT le 6 mars pour les 2 premiers de chaque poule

- A OLERON le 6 mars pour les 3èmes de chaque poule
Le 4ème de la poule A ne jouera pas de finale et sera déclaré 7ème ex æquo.

Organisation

Départs en shot-gun effectués par le club qui reçoit.

Temps limite de jeu

Une restauration est prévue après (ou avant) la compétition

Chaque club doit **envoyer** la composition de son équipe par ordre d'index au club receveur **48 heures avant la rencontre ainsi que le nombre de repas envisagés.**

Pas de reconnaissance gratuite du parcours.

Le gestionnaire reste maître de son terrain et seul il peut interdire les chariots et décider que son terrain est impraticable.

Les voiturettes sont interdites.

-

Droit d'inscription et Green fees

-Pour les clubs **aucun**

Green fee : aucun à domicile et **15 € à l'extérieur : à régler dans le club qui reçoit.**

Conditions d'hiver :

On peut placer la balle dans une longueur de club dans la Zone générale tondue ras à hauteur de fairway.

Comité de l'épreuve :

Les X gestionnaires et les X présidents des clubs engagés.